

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 3.1 Acquisitions	DECISION MUNICIPALE N° 23
--	--	-------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 8

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal.

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Rétrocession d'une concession perpétuelle.

Article 1 :	Madame [REDACTED] née [REDACTED], [REDACTED] domiciliée à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) 12, rue André Gide, a présenté une demande relative à la reprise d'un columbarium cinéraire dans le cimetière d'Argelès-sur-Mer, Acte n°3678 du 02/03/2020, columbarium N°56 du bloc P/Y – division 5. Cette concession se trouve vide de toute sépulture.
Article 2 :	La concession perpétuelle figurant dans l'acte n°3678 du 02/03/2020, au nom de Madame [REDACTED], est rétrocédée à la commune à compter de ce jour pour qu'elle en dispose comme bon lui semble.
Article 3 :	Cette rétrocession est accordée contre remboursement par la Commune à Madame [REDACTED] concessionnaire actuelle, d'un montant de 887,34 € représentant le prix de l'acquisition de la-dite concession, déduction faite de 19,54 € représentant le tiers du prix du terrain qui reste acquis au Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 03/07/2025

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

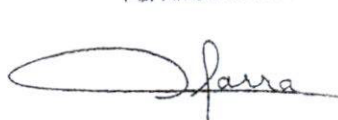
En date du 03/07/2025.

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marié

Le Maire,


Antoine PARRA




REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2025

Application agréée E.legalite.com

99_RU--056-215600050-20250703--DEC23_25070